SUR LES TRACES DE PIERRE-AUGUSTE RENOIR DANS LES ARCHIVES

Isabelle PINTUS

À première vue, les relations qu'entretient Pierre-Auguste Renoir avec l'administration ont été bien insuffisantes pour laisser des traces susceptibles de nous renseigner sur son activité durant ses séjours à Cagnes, avant la construction de sa villa aux Collettes, où même jusqu'à sa mort dans cette même propriété[550]. Compte tenu de la nature des archives conservées par la Ville, il semble d'ailleurs illusoire d'espérer y découvrir des trésors et d'apporter des éléments nouveaux à l'histoire de l'artiste universellement apprécié.

Néanmoins, quelques documents inédits, pour la plupart conservés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, nous permettent d'illustrer les étapes décisives de la période dite cagnoise de Renoir, à commencer par l'acte d'achat de la propriété des Collettes en juin 1907. Tous ces documents éclairent ensuite le lecteur quant au rayonnement de la dynastie des Renoir grâce aux activités de ses descendants. Ces archives nous permettent également de connaître les évènements commémoratifs et les hommages rendus à l'artiste depuis sa disparition, le 3 décembre 1919 à Cagnes, ou dans les communes limitrophes. Ils témoignent enfin de l'empreinte laissée par l'artiste dans la commune de sa dernière résidence et des orientations prises par les municipalités successives pour faire vivre son souvenir.

C'est finalement plus d'une trentaine de documents précieux qui méritent d'être cités et nous renseignent utilement : articles de presse, extraits de délibérations, actes d'état civil, photos, correspondance, extraits cadastraux, dossiers administratifs, dossiers documentaires, collectés par les conservateurs du musée. Riches et variées sont les sources susceptibles de nous renseigner utilement et de manière originale sur la vie de l'artiste. Nous vous proposons de partir à la découverte des informations qu'ils nous ont dévoilées.

[550] D'après *Renoir et les familiers des Collettes* [catalogue de l'exposition présentée à l'occasion du centenaire de l'installation de Renoir à Cagnes, 28 juin-8 septembre 2008], Cagnes-sur-Mer, Conservation des musées, 2008.

1. Le rayonnement de Renoir à Cagnes

1.1. Les années cagnoises du peintre

Renoir découvre la Côte d'Azur en décembre 1883, lors du voyage d'études qu'il fait en compagnie de Claude Monet et qui le mène de Marseille à Gênes. Toutefois, c'est cinq ans plus tard qu'il vient pour la première fois à Cagnes, sur les conseils de son ami le peintre Ferdinand Deconchy : il a alors quarante-sept ans. « Tous les Cagnois connaissaient la vie et l'œuvre de Renoir », rappelait en 1969 Denis-Jean Clergue, conservateur des musées municipaux, dans un article consacré au peintre, paru au bulletin municipal à l'occasion du cinquantenaire de sa mort, « comment il choisit les Collettes, un jour plus éclatant que les autres, après avoir cherché du côté de Magagnosc, du Cannet, de Nice et d'Antibes, […] et sur les conseils de Monsieur et Madame Deconchy, résidant à Cagnes. »

Après 1888, Renoir fait deux nouveaux séjours à Cagnes, en février 1898 et en février 1899. Il loge d'abord à l'hôtel Savournin dans l'espoir de soigner ses rhumatismes, puis il fait de ses quartiers d'hiver à Cagnes une habitude à partir de 1903. Il adopte la propriété de Ferdinand Isnard, cuisinier et compagnon d'Escoffier, pour ses séjours.

Lors du conseil municipal du 22 novembre 1908[551], plusieurs éléments des séjours hivernaux de l'artiste nous sont révélés : la propriété Isnard a été acquise par la Ville qui allait en faire l'hôtel de Ville que nous connaissons actuellement. Dans ce même terrain débute la construction du groupe scolaire du Logis. Les nuisances occasionnées par ces travaux, ainsi que la destruction des orangers, incitent Renoir à demander à la municipalité une diminution sensible de son loyer qui passe ainsi de 475 à 200 francs. La municipalité y consent d'autant plus facilement que Renoir doit emménager à l'automne de la même année dans sa nouvelle maison. En effet, l'année précédente, devant Maître Auguste Castelle, notaire à Cagnes, les époux Renoir ont franchi le pas et fait l'acquisition de la propriété des Collettes, afin de s'installer durablement à Cagnes. L'acte du 28 juin 1907, que l'on trouve dans les archives de Maître Roubert, héritier de l'étude de Maître Castelle, atteste de la vente du domaine par Madame Honorine Mathilde Joséphine Nicolas, veuve de Marie Augustin Armand, à Madame Aline Renoir pour la somme de 35 000 francs. Dès la même année est entreprise par Maître Berard la construction d'une villa dans cette propriété, au milieu des oliviers, selon les plans de l'architecte Febvre.

Cette installation préfigure la « période de plénitude de Renoir », selon l'expression de Denis Rollart, après sa période dite nacrée. Parallèlement à son activité exceptionnellement riche, Renoir s'épanouit dans ce cadre que lui offre la nature : « Dans ce pays merveilleux, il semble que le malheur ne peut pas vous atteindre, on y vit dans une atmosphère ouatée ». De 1913 à 1918, il réalise avec le sculpteur Guino, qui a été engagé par Vollard pour réaliser les projets de Renoir, une série de 24 œuvres à quatre mains et enseigne, malgré sa santé fragile, la céramique à son fils Claude. La disparition soudaine de sa femme Aline, en 1915, au retour de l'hôpital de Gérardmer où elle est allée voir son fils blessé de guerre, assombrit les pensées du peintre. « Elle est morte hier heureusement sans le savoir », écrivit-il à Durand-Ruel. Lui qui entretient à Cagnes des relations étroites avec la population locale, et non uniquement avec ses modèles et ses jardiniers, puisqu'il a été entre autres Président de l'Harmonie municipale, lui qui a été apprécié des Cagnois, la solitude dans cette grande villa lui devient

[551] Le compte-rendu de la séance se trouve consigné dans le registre des délibérations de la Commune.

parfois insupportable. Dans une lettre du 17 novembre 1915, adressée à Richard Guino, Renoir avoue « Voilà trois semaines que je m'embête seul et personne ne bouge. Je ne demande qu'une chose, c'est d'être plusieurs. Renée doit venir, vous pourriez faire le voyage ensemble, si cela vous dit naturellement […], venez le plus tôt possible, seul ou avec Renée[552]. »

Lorsqu'il meurt le 3 décembre 1919 des suites d'une congestion pulmonaire, Renoir laisse sa commune d'adoption orpheline et désemparée. Dès la séance en date du 28 décembre 1919, le conseil municipal déclare que « son talent discuté et méconnu a été enfin consacré et qu'il tient une place importante dans l'histoire de l'art français du XIXe siècle et de notre temps. Peintre de portraits, peintre de genre, peintre du nu, il a dans ses diverses œuvres, montré une originalité, une puissance, une vérité qui ont fait entrer sa peinture au Louvre, au Luxembourg et dans plusieurs musées à l'étranger[553]. » *L'Illustration* lui consacre une pleine page dans son édition du 13 décembre 1919.

1.2. L'implication des descendants dans la vie cagnoise

Parmi les nombreux descendants de Pierre-Auguste Renoir, rares sont ceux qui n'ont pas honoré Cagnes-sur-Mer de leur présence et ne lui ont apporté de l'éclat. L'auguste peintre et son épouse Aline Charigot n'auraient pas soupçonné de leur vivant autant de vocations artistiques et intellectuelles chez leurs héritiers. D'abord, du côté de Pierre, comédien décédé en 1952, dont le fils Claude Junior a été l'un des meilleurs directeurs de la photographie du cinéma français. Le tribut de sa descendance dans le rayonnement de Cagnes-sur-Mer mérite d'être rappelé : Jacques, l'arrière-petit-fils, photographe et réalisateur de talent, habite la commune. La ville lui doit un film, *Renoir à Cagnes*, et la création de l'association des Amis du Musée Renoir. Il s'est engagé politiquement en rejoignant en 1989 l'équipe municipale de Mme Suzanne Sauvaigo et compte parmi les personnalités cagnoises.

Ensuite vient Jean, le deuxième fils de l'artiste, qui n'a rien à envier à la réputation de son père, puisqu'il demeure l'un des plus grands auteurs du cinéma français. Tourné en 1959 dans le Parc des Collettes, *Le déjeuner sur l'herbe* reste, comme l'a déclaré Armand Brisset, un formidable hymne à la nature et à l'homme qui symbolise bien l'attachement du conteur d'histoire à Cagnes-sur-Mer et à ses habitants[554]. Ce que les gens savent moins, c'est que Jean Renoir rencontre sa future épouse Catherine Hessung à Cagnes-sur-Mer. C'est aussi en ce lieu qu'il réalise en 1924 *Catherine ou une vie sans joie*, son tout premier film. Jean Renoir dit un jour que le paysage des Collettes « était un condensé de toutes les richesses de la terre. » C'est encore là que naît son fils Alain, le petit-fils professeur d'université immigré aux États-Unis.

Enfin, le plus jeune des trois fils, Claude, célèbre « Coco », a aussi été le plus Cagnois des enfants de Pierre-Auguste. Héritier de la propriété des Collettes et dernier occupant du domaine avant son achat par la commune en 1960, Claude collectionne les superlatifs ; il a été le plus jeune modèle de l'artiste, mais aussi son meilleur élève. Son père lui a fait construire un four aux Collettes pour l'initier à la céramique. Devenu grand, Claude participe à la création du Football Club de Cagnes-sur-Mer en 1929, remporte plusieurs compétitions de yachting et épouse Paulette Dupré à Cagnes, en février 1922. S'étant distingué durant la

[552] Musée Renoir, Ville de Cagnes-sur-Mer.
[553] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 1 J 801.
[554] Arch. mun. Cagnes-sur-Mer, 151 W 301, Armand Brisset, « 15 septembre 1894-15 septembre 1994, Jean Renoir : le cinéma est né il y a cent ans… le talent aussi », dans *Bulletin municipal*, n° 93, janvier 1995.

Seconde Guerre mondiale, il a reçu la croix de guerre et également la médaille de la Résistance et de nombreuses décorations françaises et étrangères. Son témoignage sur la Résistance fait partie des plus précieux documents que la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France et le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale aient mis à la disposition du public en organisant récemment leur versement aux Archives départementales sous la cote 169 W 2. Il continue de créer à Cagnes-sur-Mer dans son atelier de céramique, avenue de Verdun, et vient d'honorer de sa participation le Comité d'organisation du tout premier Festival international de peinture lorsqu'il meurt, en 1969.

Avec le décès du petit-fils de Pierre-Auguste et unique enfant de Claude, Paul Renoir, disparaît également l'essentiel des archives personnelles de l'artiste provenant des Collettes. Ce témoignage inestimable de l'activité des Renoir à Cagnes-sur-Mer, dont Coco a hérité lors du partage successoral de 1920, a été vendu par la veuve et les héritiers de Paul, en mai 2005, à Rockville, dans le Maryland. Le cabinet Hantman's vend ainsi en 137 lots ce qui n'a pas trouvé acquéreur la veille en un seul lot[555].

Toutefois, en 2013, lors de la réouverture de la villa au public, la ville de Cagnes-sur-Mer et l'association des Amis du Musée Renoir ont pu acquérir aux enchères une partie de ces archives familiales dispersées afin d'enrichir les fonds du musée.

2. L'HOMMAGE RENDU AU PEINTRE PAR LES CAGNOIS

2.1. Le Musée et ses activités

Dès les premières années d'exercice du conservateur Denis-Jean Clergue au Château-Musée, un espace a été réservé pour rendre hommage à l'artiste. Le Musée Renoir est officiellement créé en 1950. Toutefois il faut attendre 1960 pour que la ville fasse l'acquisition de la propriété du Maître, qui faillit bien tomber dans le domaine privé. Rétrospectivement, on est étonné en consultant la presse de lire que la propriété des Collettes est promise à un industriel niçois, Gabriel Pavin, qui s'est porté acquéreur auprès de Claude en 1958[556].

Pourtant, le Département, puis la Ville de Cagnes-sur-Mer ont envisagé dès 1956 l'acquisition du domaine : Maître Sauvaigo, alors premier adjoint de la municipalité d'Hyppolite Vial « suit avec intérêt les pourparlers en cours en vue de transformer la villa Renoir en musée de façon que la Ville puisse intervenir le cas échéant[557]. » Cette initiative nous est d'ailleurs confirmée par la présence dans le fonds du service départemental de l'architecture versé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes d'un rapport de l'architecte des bâtiments de France, chargé de la protection des sites et monuments historiques, visant à l'acquisition éventuelle de la propriété Renoir de Cagnes-sur-Mer par le Département : le dossier date de mai 1955[558].

D'autre part, entre 1958 et 1959, pas moins de sept délibérations prises par le conseil municipal précisent le déroulement des démarches pour que ce soit de préférence la Ville qui se porte acquéreure. Le 21 juillet 1958, Mademoiselle Thomas, qui ne fait pas partie du

[555] Arch. mun. Cagnes-sur-Mer, *Nice matin*, le 23 janvier 2005.
[556] *Id.*, le 2 août 1958.
[557] *Id.*, 1 W 4, DCM1956S03N026, registre de délibérations, le 1er juin 1956.
[558] Arch. dép. Alpes-Maritimes, 794 W 30.

conseil municipal, « demande que des mesures soient prises pour conserver la propriété Renoir » et Monsieur le Maire (Louis Negro) déclare « qu'il doit se mettre en rapport avec M. Renoir et M. Gangnat[559]. » C'est chose faite rapidement puisque le conseil, de nouveau réuni lors de la séance du 27 octobre 1958, par suite de la proposition faite à Claude Renoir par Gabriel Pavin (en août), envisage de créer un comité sous l'égide de M. Gangnat, « susceptible d'apporter à la Commune un concours important[560] ». Le conseil décide alors « de demander la rénovation de toute la propriété de Monsieur Renoir, du quartier des Collettes, en vue de l'acquisition postérieure par la Ville. »

Et le mois suivant, lors de la session extraordinaire du 6 novembre, le conseil, après avoir délibéré, demande le classement de la propriété parmi les sites classés « pour une surface de 14 700 mètres carrés environ, comprenant la villa, la ferme et l'olivaie » et sollicite une déclaration d'utilité publique pour l'achat de la propriété « dans la limite d'une dépense de 55 millions […] avec l'aide financière du comité pour l'achat de la propriété Renoir », dont le secrétaire général, M. Gangnat, a proposé l'organisation d'expositions en France et à l'étranger et l'accueil périodique d'artistes pour recueillir des fonds.

Malgré la lettre du 17 janvier 1959 adressée au préfet, qui a suivi la visite du directeur des musées de France dans les Alpes-Maritimes et a demandé à ce que toute la propriété Renoir soit préservée, le conseil municipal maintient, par la délibération du 26 janvier 1959, sa décision de n'acquérir que 14 700 mètres carrés. La municipalité d'Édouard Robion, installée le 23 mars 1959, assure la continuité des dispositions prises par la municipalité précédente et propose le 21 juillet 1959, à l'initiative d'André Froumessol, « la réunion de la Commission pour l'acquisition de la propriété Renoir ». Le premier adjoint, le docteur Pierre Coignet, indique alors « que la Ville attend une lettre de M. [Claude] Renoir et qu'il y a une possibilité d'accord pour l'acquisition de la totalité de la propriété avec le concours du journal *Art*. » Finalement, c'est lors de la séance du 2 octobre 1959 qu'a été fixé le prix d'achat : 42 millions pour 14 700 mètres carrés de terrain (option initiale), la villa et la ferme, moyennant 6 % d'intérêts jusqu'au jour du paiement. La vente est formalisée devant Me Lecat, notaire à Cagnes-sur-Mer, les 5 et 18 juillet 1960.

En 1926, Vaudoyer, qui écrit dans les *Beautés de Provence* en parlant du jardin des Collettes : « […] les enfants de Renoir, actuellement l'entretiennent pieusement. Souhaitons que cette piété survive à la descendance du grand artiste », aurait approuvé les multiples démarches entreprises par la ville. En 1960, aussitôt conclue la vente devant notaire, l'inauguration du musée Auguste Renoir marque la volonté de la ville de rendre au peintre, l'hommage qu'il méritait[561]. Lors de l'exposition organisée aux Collettes en 1969, à l'occasion du cinquantenaire de la mort de Renoir, Pierre Sauvaigo, devenu maire, rappelle : « Si Renoir a choisi Cagnes quand il devenait immortel, il était bien normal que Cagnes se souvienne ». Il souligne également à cette occasion l'aide indispensable des amoureux de Renoir, sans qui l'ouverture du musée n'aurait pu se faire[562].

---

[559] Arch. mun. Cagnes-sur-Mer, 1 W 5, DCM1958S04N043, registre de délibérations, le 21 juillet 1958.
[560] *Id.*, 1 W 5, DCM1958S05N031, le 27 octobre 1958.
[561] *Id.*, *Nice-Matin*, le 26 juillet 1960.
[562] *Id.*, 151 W 219, Pierre Sauvaigo, « 1841-1919-1969 : rendez-vous aux Collettes chez Pierre-Auguste-Renoir », *Bulletin municipal*, n° 12, décembre 1969-janvier 1970 ; « […] au fil des ans, les plus brefs possible, avec l'aide de la famille Renoir, du comité international Renoir, de tous ceux qui portent un culte à Renoir, nous espérons que ce Musée du souvenir deviendra un musée vivant de Renoir. Le reflet de sa vie sans doute, mais aussi celui de son œuvre ».

2.2. Hommages et commémorations

Nombreuses furent les manifestations, nombreux furent les efforts menés pour l'enrichissement des collections, sans oublier le rôle prégnant des conservateurs dans la valorisation du musée et la richesse de ses activités.

Le musée put bénéficier depuis son ouverture des dons de Claude Renoir, Richard Guino, Jacqueline André et d'autres illustres personnalités du monde artistique, sans qu'on puisse toutes les citer. D'autre part, le rappel des expositions organisées au Musée Renoir ou consacrées au peintre depuis 1960 mériterait à lui seul une étude approfondie ; nous nous contentons d'en rappeler les principales étapes en nous attachant non seulement aux évènements qui se sont produits dans le cadre du musée, mais aussi aux autres commémorations et hommages rendus par la ville.

À propos de la magie du site, Michel Gaudet avait dit dans la tribune du bulletin municipal :

> L'homme ne crée pas n'importe où, et je suis persuadé que la dernière époque de Renoir, celle qui nous vaut ces diaprures, ces relevailles exceptionnelles de la couleur, est le reflet de l'importance du climat indispensable à l'artiste ; les Collettes sont un chatoiement, la lumière s'y divise puis s'y regroupe par des grandes masses argentées, les ocres et les bleus y chantent leurs noces renouvelées, et plus que par le livre ou la conférence on y saisit l'âme de Renoir […]. La sagesse est précisément d'avoir maintenu ce lieu en état, sans modification, musée du souvenir mais quel souvenir[563] !

Dans cet écrin exceptionnel, se poursuivent après 1960 les témoignages de la gratitude des Cagnois au peintre qu'il s'agisse de l'hommage à Renoir organisé au Château-Musée[564] ou de l'exposition consacrée à l'ami de toujours, Albert André, dans le même décor, une année après la rétrospective Deconchy[565].

Après les expositions aux Collettes de juillet 1960 et de juillet 1961 rassemblant respectivement quinze et vingt-et-une peintures de Renoir, huit toiles du maître ont été exposées à l'occasion de l'émission de deux timbres « Croix-Rouge » représentant le portrait de Jean et le portrait de Claude. Le discours d'André Froumessol, adjoint au maire délégué aux Beaux-arts, témoigne de l'importance de l'exposition de 1969 :

> Le 5 décembre dernier s'est ouverte à Cagnes-sur-Mer une prestigieuse exposition, dite « exposition du cinquantenaire », manifestation du souvenir commémorant la mort en 1919 du maître de l'impressionnisme Pierre Auguste Renoir. La Ville a bien voulu marquer à la fois son témoignage de gratitude et de reconnaissance à l'égard de celui qui, de son nom, a marqué la renommée de la cité […]. Cette exposition Renoir consacre définitivement les intentions de la municipalité cagnoise de faire de gros efforts dans le domaine des arts[566].

Les municipalités successives firent des efforts dans bien d'autres domaines, tout comme de nombreux Cagnois, à titre individuel ou collectif. Hormis les actions et les publications de Denis-Jean Clergue et Georges Dussaule, anciens conservateurs des musées municipaux, hormis le clin d'œil de la population qui a élu en 1912 l'ami Deconchy comme premier magistrat de la cité, le conseil municipal réuni le 28 décembre 1919, soit 25 jours après la

---

[563] Arch. mun. Cagnes-sur-Mer, 151 W 224, *Bulletin municipal*, n° 17, février-mars 1971.
[564] *Id.*, *Nice-Matin*, le 27 décembre 1949.
[565] *Id.*, article « Rendez vous aux Collettes chez Renoir », dans *Nice-Matin*, le 31 décembre 1957.
[566] *Id.*, 151 W 219, *Bulletin municipal*, n° 12, décembre 1969-janvier 1970.

mort de Renoir, décida, compte tenu de l'importance du personnage, que « Cagnes, qui l'a possédé [sic] devrait l'immortaliser en donnant son nom à une de ses rues […]. Le conseil, considérant qu'il est de son devoir de rappeler le nom des hommes illustres, décide à l'unanimité de donner au chemin des Collettes, le nom d'avenue Auguste Renoir. »

Dès l'année suivante, une souscription pour l'érection d'un monument à Auguste Renoir est ouverte[567]. Un comité est même formé en 1920 dans ce but. Le 4 septembre 1920, le conseil municipal rappelle « qu'en raison de la notoriété considérable que le séjour du peintre Renoir a procuré à notre commune, il y a lieu de donner au défunt une autre marque de reconnaissance en décidant qu'un monument sera élevé à sa mémoire » et qu'à cette effet une souscription sera ouverte « à laquelle seront invités tous les admirateurs que Renoir avait dans le monde entier[568]. » Enfin, le conseil autorise le maire durant la même séance « à constituer un comité pris parmi les personnes de son choix, qui aura pour mission de recueillir les fonds, d'étudier le projet de monument et d'en rechercher l'emplacement. » Il faut pourtant attendre 1934 pour que le monument soit érigé et c'est le syndicat d'initiative de Cagnes-sur-Mer qui a porté le projet à son terme[569]. Le dossier concernant l'érection du monument Renoir renferme toutes les pièces produites par le syndicat d'initiative dans la réalisation du projet[570]. Chose intéressante, il contient également la liste des souscripteurs ayant financé l'œuvre, de 1928 à 1935.

Sur la sculpture, nommée *La Baigneuse endormie*, attribuée abusivement à Renoir, on en sait davantage en parcourant le catalogue d'exposition de Richard Guino, présentée au Château-Musée en 1977 : elle « est l'œuvre de Marcel Bouraine, né à Pontoise en 1886, et qui habitait Biot dans les années 1935 à 1948 ». Initialement, elle se trouvait place De Gaulle, square Renoir. Deux clichés la montrent sur cette place d'origine[571]. On peut aujourd'hui la contempler face aux locaux de la police municipale et du square Bourdet, sous un imposant cèdre du Liban.

André Froumessol, dans son discours prononcé à l'occasion des 50 ans de la mort de Renoir, en décembre 1969, résume en quelques phrases l'honneur qu'ont les Cagnois de partager avec l'illustre peintre la même « patrie » (dans son dépliant de 1947, le syndicat d'initiative titre « Cagnes, cité des peintres, patrie de Renoir ») :

> […] on peut fièrement écrire que Renoir est vraisemblablement le peintre le moins contesté, ce qui en fait nous réjouit, nous Cagnois, de l'avoir eu comme citoyen […], la fierté n'est point de clocher, elle est avant tout celle de gens avertis et conscients de cette richesse morale, intellectuelle, artistique, que Renoir par sa modestie et ses grands principes picturaux, a apportée à notre Ville et à notre pays.

Toponymie, architecture, activité économique à Cagnes-sur-Mer sont empreints du souvenir de l'artiste et participent du travail de mémoire des municipalités qui se sont

[567] Le dossier administratif reste conservé dans le fonds de la Préfecture aux Archives départementales des Alpes-Maritimes sous la référence 2 O 189.

[568] Arch. mun. Cagnes-sur-Mer, 1 D 12, DCM1920S07N012, délibération du 4 septembre 1920.

[569] *Id*., 1 D 13, DCM1933S10N015, délibération du 25 novembre 1933 lors de laquelle le conseil municipal approuve le rapport qui lui a été soumis et adresse « ses plus vives félicitations au syndicat d'initiative de Cagnes-sur-Mer ».

[570] Arch. dép. Alpes-Maritimes, fonds communal de Cagnes-sur-Mer, E dépôt 146, 3 R 5.

[571] *Id*., 11 Fi 1637 et 11 Fi 1637 bis. Ces clichés sont accompagnés de l'analyse suivante : « sculpture d'une femme allongée sur un groupe de rochers, dominant le bassin, hommage à Auguste Renoir pour l'affirmation de son art au travers de ses nus ».

succédées, mais aussi du travail des anciens. De nos jours, on dénombre dans la commune même pas moins de quatre voies de circulation à la gloire du peintre : avenue Auguste Renoir, l'une des artères principales de la ville, mais aussi chemin Auguste Renoir, passage Auguste Renoir et impasse Clos Renoir ; à cela, il convient d'ajouter deux établissements scolaires prestigieux, dont le nom participe au rayonnement du peintre, la maternelle Renoir et le lycée Renoir. Enfin, il ne faut pas oublier une quinzaine de commerces qui ont choisi Renoir comme nom, ce chiffre étant en perpétuel évolution, et parmi ceux-là, un serrurier, une auto-école, une bijouterie, un marchand de bonbons, une galerie marchande, une agence immobilière, un restaurant, une agence bancaire et même la poste du centre ville.

L'association des Amis du Musée Renoir s'attache quant à elle à enrichir le musée Renoir en permanence, tandis que l'association Les Oliviers chez Renoir, défend la promotion de la culture provençale de l'olivier en même temps qu'elle cherche à préserver le cadre des Collettes et organise des activités artistiques et culturelles.

De la même manière, la lecture et la valorisation des documents concernant le peintre font partie des témoignages de sympathie qu'il nous appartient de faire perdurer. L'aventure que représente la recherche dans les archives reste toutefois subordonnée aux outils mis à disposition du curieux : le service des Archives municipales de la commune existe depuis 2006, l'essentiel des archives antérieures à 1945 reste conservé aux Archives départementales.

Les besoins restent immenses et la ville s'efforce de résoudre les difficultés liées à la conservation préventive de nos fonds, les unes après les autres. Il y a fort à parier, donc, que le fonds cagnois nous réserve encore de nombreuses surprises, car il regorge, ne serait-ce qu'avec les trésors collectés par Denis-Jean Clergue, de pépites de papier.